



Déclaration sur l'esclavage moderne

Notre responsabilité

Altrad, leader mondial en matière de services à l'industrie (principalement pour les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles), et de fabrication de matériel (dédié à la construction), reconnaît que l'esclavage, la servitude, le travail forcé et le trafic d'êtres humains (ci-après désignés « l'esclavage moderne ») sont un problème majeur à l'échelle mondiale.

Altrad condamne fermement toutes les formes d'esclavage moderne et se réjouit de l'adoption du Modern Slavery Act 2015 (« MSA ») [loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne].

Ce qui suit est une déclaration des mesures que nous avons prises et que nous maintiendrons (les « mesures ») pour prévenir l'esclavage moderne dans nos activités et notre supply chain.

Notre groupe, nos activités et notre supply chain

Altrad a été créé en 1985 sous l'impulsion de Mohed Altrad. En un peu plus de 30 ans, le groupe est devenu un acteur majeur dans la fabrication et la distribution de matériel dédié aux marchés du bâtiment.

Dès 2006 et plus encore à partir de 2015 (grâce à l'acquisition de grands groupes internationaux), Altrad est devenu la référence mondiale en matière de services à l'industrie : nous proposons une large gamme de solutions intégrées destinées à réduire les coûts de nos clients et à couvrir l'environnement ou disciplines dites « SIPM » (échafaudages, isolation, revêtements, travaux mécaniques), l'inspection, la protection passive incendie, les domaines de la cryogénie et du GNL, ainsi que les approches moins traditionnelles impliquant des opérations de levage, et ce, pour plusieurs secteurs : offshore, onshore, structures flottantes, pétrochimie, sites en exploitation (« Brownfield ») ou en développement (« Greenfield »).

Nos chaînes d'approvisionnement sont internationales et notre main-d'œuvre est présente dans de nombreux pays.

Ethique et Code de Conduite

Les politiques commerciales d'Altrad se fondent sur notre Code de Conduite. En vertu de ce Code, nous déclarons notre respect pour tous les individus ; nous confirmons que nous ne tolérerons aucune violation des droits de l'Homme au sein de notre entreprise ou de nos chaînes d'approvisionnement et que nous enquêterons sur toute allégation de violation de ces droits. De plus, dans le cadre de nos mesures, nous adoptons également une politique de lutte contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains.

Contrôle préalable

Suite à une évaluation des risques à l'échelle du groupe, nous reconnaissons que notre plus grand risque d'exposition à l'esclavage moderne vient de nos propres employés, dont une grande partie voyage depuis des pays comme l'Inde, le Népal et les Philippines, pour se rendre sur des sites de projets au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique, en Afrique et dans d'autres régions du monde.

Face à de tels risques, nous avons renforcé nos processus de contrôle préalable de nos fournisseurs (et notamment des entrepreneurs et consultants) afin de nous assurer que tout nouveau partenaire partage avec Altrad son profond respect de la dignité humaine. Nous refuserons toute relation d'affaires ou tout projet si nous découvrons des pratiques professionnelles intolérables ou des situations qui peuvent nuire au bien-être de nos effectifs.

Nous ne cautionnons ni ne tolérons aucune forme de travail forcé et insistons sur l'adoption de protections adéquates pour les intérimaires. Nous exigeons également que toute main-d'œuvre mise à disposition soit volontaire et non contrainte, de sorte que les travailleurs soient libres de quitter leur travail à tout moment avec la rémunération qui leur est due.

Politiques contractuelles

Les filiales du groupe Altrad ont ajusté leurs conditions contractuelles standards relatives aux fournisseurs pour :

- Leur imposer l'obligation de se conformer au MSA,
- Qu'ils avisent Altrad s'ils constatent un quelconque cas d'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement et de production,
- Qu'ils coopèrent à tout audit de leurs pratiques commerciales exigé par Altrad.

Les fournisseurs qui manqueront à ces obligations verront leurs contrats résiliés.

Évaluation de l'efficacité

Nous contrôlons et continuerons à contrôler l'efficacité de nos mesures et réfléchissons à l'introduction d'indicateurs de performance appropriés en la matière.

Mohed Altrad

Louis Huetz